



## 14ème législature

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>102647</b>  | De <b>M. Guy Teissier</b> ( Les Républicains - Bouches-du-Rhône ) | <b>Question écrite</b>                                  |
| <b>Ministère interrogé</b> > Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire  |   | <b>Ministère attributaire</b> > Numérique               |
| <b>Rubrique</b> > postes   | <b>Tête d'analyse</b> > timbres                                   | <b>Analyse</b> > commerces philatéliques. perspectives. |
| Question publiée au JO le : <b>14/02/2017</b><br>Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b><br>Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat) |   |   |

### Texte de la question

M. Guy Teissier appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, sur la disparition ces dernières années des commerces liés à la philatélie qui entraîne une désaffection des collectionneurs à poursuivre leur collection. Cette conséquence serait directement liée à la débordante production de timbres émis passant de 49 en 1992 à 97 en 2002 puis à 120 en 2013. Alors que dans les autres pays voisins, le nombre de collectionneurs attachés à leur parution nationale se maintient, il souhaiterait savoir comment expliquer la disparition du commerce philatélique en France.